



« Accueil

- [■ Les Syndicats départementaux](#)
- [■ La fédération et la vie fédérale](#)
- [■ Guide de l'étudiant](#)
- [■ Les jeunes diplômés](#)
- [■ Guide d'exercice libéral](#)
- [■ Ostéopathie](#)
- [■ Les textes officiels](#)
- [■ Les chiffres de la kiné](#)
- [■ Assistance juridique](#)
- [■ Nos partenaires](#)
- [■ Adhérez à la FFMKR](#)
- [■ Discours du président \(à jour au 28 septembre 2012\)](#)

- [📧 Newsletter](#)
- [📄 Lettre de l'adhérent](#)
- [📰 Actualités](#)
- [📖 Glossaire](#)
- [📺 Espace média](#)
- [📢 Annonces](#)

Rechercher

[▶ OK](#)



Réforme des études : Une victoire pour la profession

Cette publication a fait l'objet d'un communiqué de presse
25.01.2013

La FFMKR reçue au ministère de la santé le vendredi 4 janvier dernier, a rappelé une nouvelle fois les fondamentaux relatifs à une formation initiale renouvelée :

Accès essentiellement (85%) par une année de formation orientation PACES (première année commune aux études de santé).

Master 1 pour l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes,

Master 2 pour ceux qui souhaitent poursuivre vers des pratiques avancées, adapter le programme de formation au contexte actuel et aux nécessités à venir,

Lundi 7 janvier, une réunion d'arbitrage sur la réforme des études des kinés a eu lieu à Matignon.

Aujourd'hui, la FFMKR a reçu un courrier co-signé par mesdames Marisol TOURAINE, ministre de la santé et, Geneviève FIORASO, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche indiquant notamment :

- M1 sera bien le niveau de sortie pour l'ensemble des masseurs-kinésithérapeutes
- M2 sera bien le niveau de sortie pour ceux qui souhaitent faire une « pratique avancée »
- Seul le point sur la généralisation de la PACES n'a pas trouvé d'accord : Ladite généralisation ne sera pas effective, toutefois, les IFMK devront signer un conventionnement avec une université (ce qui devrait à terme entraîner une quasi uniformisation du mode de sélection).

La FFMKR, instigatrice du groupe de réingénierie composé notamment du Conseil nationale de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes (CNOMK), de la Fédération nationale des étudiants en kinésithérapie (FNEK) et de l'Union nationale des syndicats de masseurs-kinésithérapeutes libéraux (UNSMKL), ne peut que se féliciter que la position ministérielle reprenne la position dudit groupe reconnaissant ainsi le travail de la profession dans son ensemble. Profession qui œuvre pour une réforme des études depuis de très nombreuses années.

Aujourd'hui la FFMKR se félicite que ce dossier, clé de voute de la profession trouve ENFIN une finalité très positive et renforce ainsi le rôle des masseurs-kinésithérapeutes notamment sur les parcours de soins et la prise en charge coordonnées des patients.

[Réagir à ce flash info](#)

Identification

Identifiant

Mémoriser

[▶ OK](#)

[Retrouvez/Changez vos codes](#)

[Adhérer à la FFMKR](#)

OSTÉOPATHIE en Intensif 2013
Formation diplômante réservée aux Kinés
- 15 au 27 avril Versailles
- 5 au 15 septembre Biscarrosse (Landes)
2 fois 2 semaines /an sur 5 ans + e.learning
en savoir plus:
admin@mtrm-formation.com
Tél: 01 30 24 07 07
9, rue des Etats Généraux
78000 VERSAILLES

Kinéactualité

Le meilleur de l'actualité sans perdre une minute.

Une info complète, fiable et utile, décryptée et commentée par des professionnels de la santé

LA BONNE INFO AU BON MOMENT